République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Istres
Ville de Saint Mitre les Remparts

DECISION DU MAIRE
n° 2021-98

Objet : Convention pour la mise à disposition du stand de tir municipal dénommé "Henri SANSONE"

Monsieur le Maire de la Commune de Saint Mitre les Remparts,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2020/11 du 21 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal à Monsieur le Maire ;

Considérant que les agents de la Police Municipale sont tenus de satisfaire à un entraînement au tir dans un stand de Tir homologué ;

DECIDE

Article 1 : de conclure avec la Ville de Martigues une convention de mise à disposition du stand de tir municipal « HENRI SANSONE » pour les agents de la police municipale de SAINT MITRE LES REMPARTS du 16 octobre 2021 au 15 octobre 2023, pour un montant forfaitaire de 240 € par an soit au total 480 € pour deux ans.

Article 2 : Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont il sera rendu compte lors du prochain Conseil municipal.

Fait à Saint Mitre les Remparts, le 29 Septembre 2021.

Le Maire,

Vincent GOYET

Mairie de Saint-Mitre-Les Remparts (B-du-Rh)

Acte rendu exécutoire après publication
en date du

Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20210929-DEC2021-98-CC
Date de télétransmission : 01/10/2021
Date de réception préfecture : 01/10/2021